**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | INTPA-G-2 |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail : Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles: Prise de fonction souhaitée : Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | Marlene HOLZNER [Marlene.HOLZNER@ec.europa.eu](mailto:Marlene.HOLZNER@ec.europa.eu)  +32 229-60196  1  **3ème trimestre 20**23 **1**  2 **ans1**   **Bruxelles**  **Luxembourg**  A**utre: ……………..** |
| * **Avec indemnités**  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**   * **aux pays AELE suivants :**   + **Islande**  **Liechtenstein**  **Norvège**  **Suisse**   + **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** * **aux pays tiers suivants:** * **aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

1. **Nature des fonctions**

Au sein de la Commission européenne, la Direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA) est en charge de la formulation des politiques de coopération au développement, dans le cadre plus large de la coopération internationale, en s'adaptant à l'évolution des besoins des pays partenaires. Cela inclut la coopération avec les pays partenaires à différents stades de développement, y compris les pays gradués de la coopération au développement bilatérale afin de couvrir les besoins spécifiques de ces pays durant la période de transition entre le statut de pays à faible revenu et le statut de pays à revenu élevé. Dans le cadre de la mission générale de la DG INTPA, l'unité G2 élabore les politiques sectorielles dans le domaine des autorités locales, des organisations de la société civile (OSC) et des fondations. Elle est également responsable de la gestion du programme thématique Organisations de la Société Civile définit par l'instrument NDICI-Global Europe.

Assigné(e) à la Direction générale des partenariats internationaux, plus précisément à la direction "Développement humain, migration, gouvernance et paix", l'unité G2 dédiée aux "Autorités locales, organisations de la société civile et fondations", sous la responsabilité de la cheffe d'unité et/ou la cheffe d'unité adjoint, l'expert national détaché(e) fournira une assistance dans le développement de politiques et de programmes, la coordination interne et externe, le suivi et le rapport sur les activités en vue de renforcer les activités de l'UE destinées à soutenir la société civile et les fondations. L'objectif est de définir et de mettre en œuvre des stratégies, des outils et des programmes contribuant à la croissance et au renforcement de la société civile locale dans la coopération au développement.

1 Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END).

Il/elle sera chargé(e) de:

* Développer des stratégies et des initiatives dédiées à la coopération d'INTPA avec la société civile et les fondations, y compris des activités concrètes pour les prochaines années;
* Fournir des réflexions politiques et des orientations sur le travail d'INTPA avec la société civile et les fondations ainsi que sur leur environnement favorable, en particulier dans le contexte du nouveau cadre financier pluriannuel:
* Faire la liaison avec les organisations de la société civile et les fondations pertinentes et leurs réseaux;
* Promouvoir la participation des organisations de la société civile et les fondations dans les initiatives Team Europe / Global Gateway;
* Préparer des briefings liés aux organisations de la société civile et aux fondations et à l'environnement favorable pour les OSC, de même que rédiger des notes à ces sujets pour la direction;
* développer de nouvelles méthodes pour soutenir et collaborer avec la société civile et les fondations; coordonner des activités de recherche sur les sujets mentionnés ci-dessus;
* Soutenir le renforcement des capacités internes sur les sujets mentionnés précédemment; soutenir et développer davantage le partenariat avec les OSC détenteurs d'un accord cadre financier de partenariat (FFPA), suivre les activités des FFPA et donner une guidance dans la mise en œuvre de ces FFPAs; développer des méthodes innovantes en matière de collaboration avec les signataires d'un FFPA.

1. **Qualifications requises**

# Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

* Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;
* Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;
* Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

# Critères de sélection

Diplôme

* + - diplôme universitaire ou
    - formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : Maitrise universitaire en science politique ou sociale, économie ou droit. Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de l'aide et de la coopération au développement ou de la gestion d'OSC / fondations.

Expérience professionnelle

Expérience professionnelle: au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine des relations internationales, de la coopération au développement et de la diplomatie. Connaissances et compétences requises: d'excellentes compétentes en matière d'analyse, de rédaction et de communication. Une bonne connaissance des relations internationales, de même que des politiques, des procédures et du fonctionnement de l'Union européenne. Une connaissance approfondie des organisations de la société civile et de leurs activités. Une excellente capacité à exercer ses fonctions dans une organisation multilatérale. Un bon jugement, la recherche des résultats, de bonnes capacités de travail et une bonne aptitude à travailler dans le cadre d'échéances courtes.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Anglais requis, le français est un atout

1. **Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>) en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

1. **Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

1. **Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

# Informations de contact

* **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

# Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) [OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

# Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.